

## Condition Numéro 15

Il faut éviter toute négligence dans la pratique des oraisons, tel le fait de les accomplir hors de leur temps légal sans une excuse valable (ou quelque chose de ce genre).

Commentaire :

Allah (Glorifié et Exalté) dit : « **Et excellez ! Car Allah aime certainement les bienfaisants** » (Sourate 02 La vache, verset 195).

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Certainement, Allah a prescrit la perfection en toute chose** »

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

